ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général
Direction des Systèmes d'Information

DSI
Affaire suivie par :
Hélène LEUDE
Tél : 0557573874
Mél : dsi@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 24 septembre 2020

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités,

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public
du second degré

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services
de l'Education nationale

Objet: Recensement des référents dans les établissements scolaires – Application DECADE

La date d'observation pour le recensement des référents en établissement est prévue, cette année scolaire, **le 10 octobre 2020**. A cette fin, vous voudrez bien renseigner ou mettre à jour les données dans l'application DECADE avant cette date. La mise à jour des données peut se faire tout le long de l'année en cas de changements d'affectation dans votre établissement. Le recensement porte sur les domaines suivants:

1 - Education aux médias
Personnels recensés: binômes référents en éducation aux médias.
A travers ce recensement, la délégation académique à l'éducation aux médias et à l'information assure un meilleur suivi des actions menées dans l'établissement. Le binôme doit être composé du professeur-documentaliste et d'un professeur de discipline ou CPE engagé dans une réflexion et des actions relatives aux médias d'information et/ou médias numériques. Le mél que vous indiquerez doit être le mél personnel professionnel, si vous souhaitez recevoir les informations relatives aux services concernés. Le mél de l'établissement ne peut convenir pour des courriers qui vous sont adressés dans le cadre du recensement DECADE.

Tous les personnels de l'établissement peuvent accéder à cette saisie.

2 - Action culturelle (Nouveau 2020: Fin de saisie)
Attention: Le recensement des référents de l'action culturelle se fait désormais dans l'application ADAGE).

3 - Ouverture européenne et internationale
Personnels recensés : les enseignants référents pour l'action européenne et internationale.
Tous les personnels de l'établissement peuvent accéder à cette saisie.

4 – Numérique
Personnels recensés : le référent pour les usages pédagogiques du numérique, le gestionnaire des services numériques et l'administrateur ENT.

DSI
Affaire suivie par :
Hélène LEUDE
Tél : 0557573874
Mél : dsi@ac-bordeaux.fr

5 rue Joseph de Carayon-Latour 81499
33060 Bordeaux Cedex

A travers ce recensement, pour faciliter le pilotage du numérique, la délégation académique au numérique éducatif souhaite mettre en place un accompagnement avec des formations adaptées. En outre, ces personnels pourront accéder à l'application SCHEMATIC, destinée à prendre la mesure de l'autoévaluation de la maturité numérique des établissements.
Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.

5 – Affectataires de ressources du GAR (Gestionnaire d'accès aux ressources). (Nouveau 2020)
Personnels recensés : Les personnels en collèges en charge de l'affectation des ressources du GAR.

Il s'agit de recenser les personnels qui, dans le médiacentre de l'ENT OSE, pourront affecter les ressources numériques (ressources nationales gratuites, abonnements et manuels acquis par l'établissement) via la console du GAR.

Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.

6 - Tuteurs de stagiaires
Personnels recensés : les professeurs et personnels d'éducation susceptibles d'assurer la mission de tuteur des lauréats au concours de la session 2020 ainsi que les professeurs et personnels d'éducation susceptibles d'assurer la mission de tuteur des étudiants pour un stage d'observation ou en pratique accompagnée (SOPA) et ayant donné leur accord pour une mission de tutorat

7 – Alerte SMS -Coordonnées des responsables établissement en cas de crise.
Personnels recensés : les personnels de direction devant être joints d'urgence par SMS en cas de crise **majeure** (crise sanitaire, sécuritaire, liée à l'organisation des examens…).
J'appelle tout particulièrement votre attention sur la nécessité de satisfaire à ce recensement, au regard des risques encourus par les établissements scolaires et des dispositifs de prévention et de sécurité qui doivent être mis en œuvre dans tous les services publics.

8 – Mission de lutte contre le décrochage scolaire
Personnel recensé : les enseignants référents pour l'action contre le décrochage scolaire en établissement.

Les référents, avec l'équipe éducative, coordonnent les actions de prévention du décrochage scolaire menées au sein des établissements.

Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.

9 – Education au développement durable (EDD) – Démarche globale de développement durable (label E3D) (Nouveau 2020)

Personnels recensés : Les personnels en établissement en charge de l'éducation au développement durable et de la démarche globale de développement durable.

Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.

L'application DECADE est accessible à l'adresse suivante :
https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/ (Domaine enquête et pilotage/DECADE).

DSI
Affaire suivie par :
Hélène LEUDE
Tél : 0557573874
Mél : dsi@ac-bordeaux.fr

5 rue Joseph de Carayon-Latour 81499
33060 Bordeaux Cedex

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général
Direction des Systèmes d'Information

Vous vous authentifiez avec votre compte utilisateur et votre mot de passe de messagerie.
La saisie peut s'effectuer depuis n'importe quel poste.

Un guide d'utilisation est accessible dans l'application.

Les demandes d'assistance sont à formuler auprès de la plateforme AMERANA directement en ligne 24H/24 depuis le portail académique ARENA ou par téléphone aux horaires ouvrables au 05 16 526 686.

Le Directeur des Systèmes d'Information
Patrick BENAZET

DSI
Affaire suivie par :
Hélène LEUDE
Tél : 0557573874
Mél : dsi@ac-bordeaux.fr

5 rue Joseph de Carayon-Latour 81499
33060 Bordeaux Cedex